

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 230/04

AMR 53/012/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

**VÉNÉZUÉLA Mariela Mendoza (f)
ainsi que les membres de sa famille**

Londres, le 22 juillet 2004

Amnesty International est extrêmement préoccupée par la sécurité de Mariela Mendoza et ses proches : le 16 juillet, un homme armé non identifié a tiré sur cette femme, alors qu'elle se trouvait devant chez elle. Mariela Mendoza a été témoin de la mort de ses trois frères, qui auraient été tués par la police. Avant les événements du 16 juillet, elle avait été la cible de menaces de mort émanant, semble-t-il, des policiers impliqués dans ces homicides ou d'individus agissant pour leur compte.

Dans l'après-midi du 16 juillet, alors qu'elle était assise avec son frère devant chez elle, à Baraure de Araure, dans l'état de Portuguesa, un homme armé a tiré sur Mariela Mendoza à trois reprises, la touchant à l'épaule, à la main et au bras. Cette attaque est intervenue peu de temps après la remise en liberté d'un policier emprisonné pour un meurtre commis dans cet État.

Mariela Mendoza a été témoin de la mort de ses trois frères – Ender, Gonzalo et Alexander Mendoza –, le 28 novembre 2000. Selon certaines sources, ils ont été tués par des membres de la police de l'État de Portuguesa. Plusieurs agents accusés de ces homicides sont détenus depuis 2001, mais ils n'ont pas encore été jugés.

Ces homicides, de même qu'une centaine d'autres perpétrés entre 1999 et 2002, auraient été commis par un groupe connu sous le nom de *Grupo Exterminio* (Groupe d'extermination), qui opérait au sein de la police de l'État de Portuguesa.

Le 15 octobre 2002, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a appelé les autorités vénézuéliennes à garantir la sécurité de Mariela Mendoza et de sa famille. Or, aucune mesure de protection n'a été prise en leur faveur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'État de Portuguesa, au Vénézuéla, a été le théâtre de plusieurs exécutions extrajudiciaires imputables à la police. Dans cette région, les autorités montrent peu d'empressement à protéger les témoins et les familles des victimes.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme recommande aux États concernés l'adoption de mesures de protection en vue de garantir l'intégrité physique et mentale de personnes qui se trouvent dans des situations extrêmement graves nécessitant une intervention d'urgence, de façon à prévenir des préjudices irréparables contre elles. Elle a, à plusieurs reprises, recommandé de telles dispositions et demandé l'ouverture d'enquêtes sur des cas d'abus de pouvoir par la police dans les États de Portuguesa, d'Aragua, de Bolívar, d'Anzôtequi et de Falcón, mais aucune de ces recommandations n'a réellement été appliquée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires indiqués ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Mariela Mendoza et celle de sa famille depuis qu'on a attenté à la vie de cette femme ;
- engagez les autorités à prendre des mesures de protection efficaces en faveur de ces personnes et à garantir leur sécurité ;
- exhortez les autorités à conduire dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et impartiale sur cette attaque et sur les menaces de mort et le harcèlement dont cette femme et sa famille ont fait l'objet, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;
- demandez à être informé de l'évolution de l'enquête judiciaire menée sur les homicides dont ont été victimes Ender, Gonzalo et Alexander Mendoza.

APPELS À :

Procureur général du Vénézuéla :

Dr. Isaías Rodríguez
Fiscal General de la Republica
Avenida Universidad, Esquina Pele el ojo a Misericordia,
Frente a Parque Carabobo, Caracas,
Vénézuéla

Fax : +58 212 576 44 19

Formule d'appel : *Estimado Señor Fiscal General, /*
Monsieur le Procureur général,

Médiateur :

Defensoría del Pueblo, Dr. Germán Mundaraín
Bellas Artes comienzo Avenida México frente al Ateneo de
Caracas
Plaza Morelos, Caracas
Vénézuéla

Fax : +58 212 575 4467 (Si un correspondant décroche,
veuillez dire : « *tono de fax por favor* »)

Courriers électroniques : gmundarain@defensoria.gov.ve

Formule d'appel : *Estimado Señor, /* Monsieur,

Gouverneure de l'État de Portuguesa :

Sra. Gobernadora del estado de Portuguesa
Sra. Antonia Muñoz
Palacio de Gobierno
Carrera Quinta
Frente a la Plaza Bolívar
Guanare

Estado de Portuguesa, Vénézuéla

Fax : +58 257 253 0693

Formule d'appel : *Estimado Señora Gobernadora, /* Madame la Gouverneure,

COPIES À :

Comité des parents des victimes des événements du 27 février :

Comité de Familiares de Víctimas del 27 de Febrero (COFAVIC)

Apdo Postal 16150

La Candelaria

Caracas 1010-A, Vénézuéla

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*